



Conseil de
l'Union européenne

082322/EU XXV. GP
Eingelangt am 03/11/15

Bruxelles, le 30 octobre 2015
(OR. en)

12894/15

PV/CONS 51
TRANS 321
TELECOM 187
ENER 352

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: 3414^e session du Conseil de l'Union européenne (**TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE**), tenue le 8 octobre 2015 à Luxembourg

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Adoption de l'ordre du jour.....	3
 <u>TRANSPORTS TERRESTRES</u>	
DÉLIBÉRATION LÉGISLATIVES	
2. Quatrième paquet ferroviaire (volet marché) [première lecture].....	3
 <u>QUESTIONS HORIZONTALES</u>	
ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES	
3. Livre blanc - Feuille de route pour un espace européen unique des transports - Vers un système de transport compétitif et économique en ressources	4
4. Nouvelles possibilités liées au Fonds européen pour les investissements stratégiques et au cadre de financement de l'UE dans le domaine des transports	4
5. Divers	4
a) Procédures de test des émissions en conditions de conduite réelles pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers	
b) Résultats du Conseil des Ministres informel sur le vélo comme mode de transport (Luxembourg, 7 octobre 2015)	
ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil	5

*

* * *

1. Adoption de l'ordre du jour

12547/15 OJ CONS 51 TRANS 311 TELECOM 183 ENER 344

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

DÉLIBÉRATION LÉGISLATIVE

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

TRANSPORTS TERRESTRES

2. Quatrième paquet ferroviaire (volet marché) [première lecture]

(Base juridique proposée par la Commission : article 91 TFUE)

- a) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2012/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 novembre 2012 établissant un espace ferroviaire unique européen, en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer et la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire

Dossier interinstitutionnel: 2013/0029 (COD)

- b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer

Dossier interinstitutionnel: 2013/0028 (COD)

- Orientation générale (•)

12243/15 TRANS 296 CODEC 1215

Le Conseil a adopté une orientation générale sur les deux propositions susmentionnées, comme indiqué dans le doc. 12777/15, et a accepté d'inclure au présent procès-verbal la déclaration de l'Autriche (comme indiqué à l'annexe).

ACTIVITÉS NON-LÉGISLATIVES

(Débat public conformément à l'article 8 (2), du règlement interne du Conseil [proposé par la Présidence])

QUESTIONS HORIZONTALES

3. Livre blanc - Feuille de route pour un espace européen unique des transports - Vers un système de transport compétitif et économique en ressources

- Débat d'orientation

11934/1/15 TRANS 280 MAR 96 AVIATION 98 ENV 561 ENER 326
IND 129 REV 1

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation public sur base du doc. 11934/1/15.

4. Nouvelles possibilités liées au Fonds européen pour les investissements stratégiques et au cadre de financement de l'UE dans le domaine des transports

- Présentation sur l'état d'avancement des travaux communiquée par la Commission
12061/15 TRANS 289

Le Conseil a pris note de l'information fournie par la Commission (doc. 12061/15).

5. Divers¹

a) Procédures de test des émissions en conditions de conduite réelles pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers

- Informations communiquées par la Commission à la demande de la délégation allemande
12536/15 TRANS 310

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission à la demande de la délégation allemande.

b) Résultats du Conseil des Ministres informel sur le vélo comme mode de transport (Luxembourg, 7 octobre 2015)

- Informations communiquées par la Présidence
12686/15 TRANS 314 CLIMA 104 ENV 607

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Présidence.

¹ Débat public conformément à l'article 8(2), du règlement interne du Conseil (proposé par la Présidence).

DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

Concernant le point 2 de l'ordre du jour :

Quatrième paquet ferroviaire (volet marché) [première lecture]

- a) **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2012/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 novembre 2012 établissant un espace ferroviaire unique européen, en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer et la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire**
- b) **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer**
 - **Orientation générale (•)**

DÉCLARATION DE L'AUTRICHE

"L'Autriche approuve l'orientation générale concernant le volet "marché" du quatrième paquet ferroviaire. Toutefois, l'Autriche estime que l'article 7 *quater*, paragraphe 1, de la proposition de directive sur la gouvernance n'empêche pas un gestionnaire de l'infrastructure d'externaliser toute fonction au sein d'une entreprise verticalement intégrée, sauf les fonctions essentielles définies à l'article 3, point 2), de ladite proposition. Il convient de clarifier ce point dans un considérant."
